

**Twoksa Conseil - Cynthia Cottereau**2 rue Quenot  
16200 JARNAC  
FRANCE

Tél. / Fax : +33 (0)5 45 32 18 84

Email : info@twoksa.com

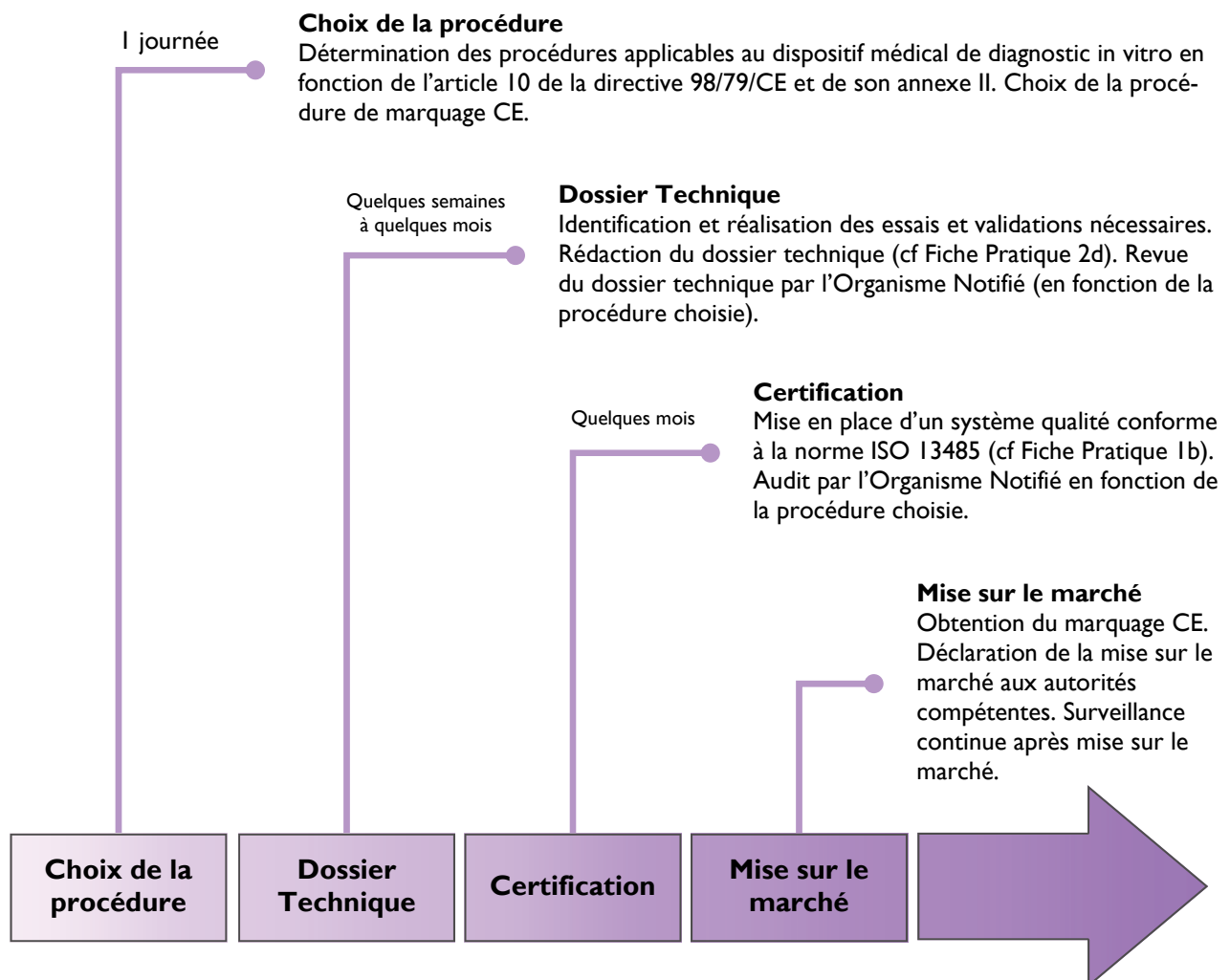
# Union Européenne : Marquage CE des Dispositifs Médicaux de Diagnostic in Vitro

## De quoi s'agit-il ?

Le Marquage CE autorise la mise sur le marché et la libre circulation des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro dans les états membres de l'Union Européenne.

Les façons d'obtenir le Marquage CE diffèrent en fonction du dispositif et de son utilisation en autodiagnostic ou non. Certaines étapes, comme la réalisation du dossier technique de marquage CE, demeurent incontournables.

## Les étapes du marquage CE



Twoksa Conseil seconde les industriels du secteur médical à chaque étape de leur projet. Nous leur apportons notre expertise dans la mise en place et le suivi de leur système qualité ainsi que dans l'obtention et le maintien du marquage CE et des agréments étrangers. Pour plus d'informations :

[www.twoksa.com](http://www.twoksa.com)